



**\* COMMENTAIRES :**

- Lots 1, 10 et 13 réservés pour des primo-accédants (personnes n'ayant jamais été propriétaires ou qui ne le sont plus depuis au moins 2 ans), de 35 ans au plus (moyenne d'âge en cas d'indivision)
- Lot 12 accueillera un petit collectif avec un minimum de 3 logements
- Lots 26-27-28 sont réservés pour un bailleur social

**Tous les lots sont libres de constructeur.**

**Les acheteurs doivent s'engager à ce que les logements servent pour des résidences principales.**